

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELIA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames Marielle BANDELIER à Robert NATALE, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Anissa BRIKH à Christian RAYOT,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 septembre	Jeudi 10 septembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

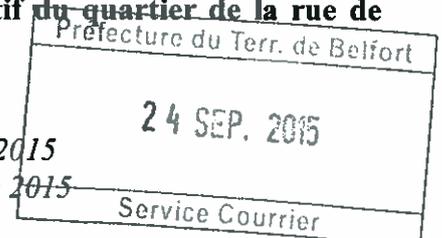
Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sophie GUYON est désignée.

**2015-06-09 – Service Assainissement-Travaux de mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars**

*Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2015*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2015*



Les travaux consistent en la mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars, par la création d'un réseau d'eaux usées (collecteur principal + branchements) sur :

2015-06-09 Service Assainissement – Travaux de mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars

- la rue de Boron/RD 36 (portion située entre l'intersection avec la rue des grands champs et la fin du village),
- la rue du Prahys et le lotissement du Prahys,
- la rue des Roselets et la rue Rossat
- la rue du Bucher.

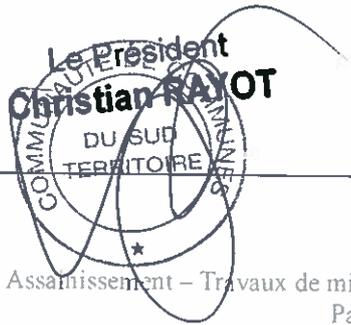
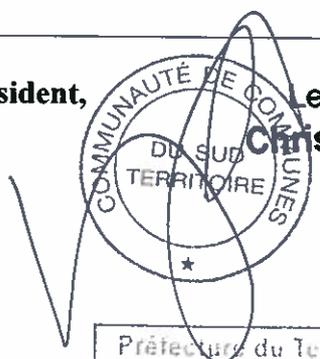
Ceci représente la pose d'environ 1 115 ml de canalisation en diamètre 200 et 70 branchements.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le jeudi 17 septembre 2015 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise Roger MARTIN, pour un montant de 444 609.90 euros HT.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à son taux maximum.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:**

- de valider l'attribution du marché,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,
- d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars,
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 SEP. 2015</b>  <b>Et publication ou notification le 24 SEP. 2015</b></p> <p>Le Président,</p> <p style="text-align: center;">   <b>Le Président</b>  <b>Christian RAYOT</b>   </p>	<p>Le Président,</p> <p style="text-align: center;">   <b>Le Président</b>  <b>Christian RAYOT</b>   </p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">24 SEP. 2015</p> <p style="text-align: center;">Service Courrier</p> </div>
--	--